



SPIP 67

1 an après la rencontre avec le Sénateur Jacques Fernique, où en sommes-nous ?

Le 30 juin 2023, la CGTIP 67 rencontrait le sénateur Jacques Fernique alerté par nos soins sur la situation inquiétante du SPIP 67. A l'issue de cet entretien il nous demandait de le tenir informé des évolutions de la situation, à rester destinataire de nos communiqués et s'engageait à interpeller le ministre par la voie de la question écrite au gouvernement.

Nous tenons à remercier chaleureusement Monsieur le Sénateur J. Fernique pour le respect de son engagement et vous communiquons sa question à Eric DUPONT MORETTI : [Situation désastreuse du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Bas-Rhin \(senat.fr\)](#)

Question de M. FERNIQUE Jacques (Bas-Rhin - GEST) publiée le 05/10/2023

M. Jacques Fernique attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la situation désastreuse dans laquelle se trouve le service pénitentiaire d'insertion et de probation du département du Bas-Rhin (SPIP 67).

Depuis plusieurs mois, ce service est en sous-effectif grave, ce qui conduit à des arrêts de travail à répétition et un mal-être profond des agents et agentes. Chaque employé de ce service suit environ 100 personnes, alors que ce chiffre devrait être d'environ 60 selon l'organigramme de référence voté en 2022. L'accompagnement est donc déficient alors que le maître mot devrait être la disponibilité, pour soutenir au mieux les parcours de réinsertion.

En plus des capacités humaines insuffisantes dans les SPIP, les fonctionnaires de ce service doivent effectuer deux week-ends d'astreinte par an. Cependant, ces astreintes sont qualifiées de « permanences », ce qui conduit les agents et agentes à ne bénéficier d'aucun repos hebdomadaire. Cette situation aggrave la santé physique et mentale des fonctionnaires de ces services, rendant leur travail plus difficile et moins adapté aux exigences que la réinsertion demande.

Il lui demande si les permanences réalisées les week-ends pourraient être considérées comme des astreintes, afin de permettre aux agents et agentes de bénéficier d'un repos hebdomadaire.

À cette détresse logistique, s'ajoute une détresse humaine puisque les agents du SPIP 67 ne se sentent pas soutenus par leur direction. Aucun poste n'a été créé durant les dernières années alors que le nombre de détenus augmente constamment, créant des postes vacants de fait. Ces agents n'ont pas le droit de grève et peinent donc à faire entendre leur mal-être.

Or, selon la recommandation du comité des ministres du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation, « les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine et, si cela est approprié, de travailler avec leur famille et, le cas échéant, les victimes. Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires. » Cette recommandation n'est actuellement pas suivie en ce qui concerne le SPIP 67, puisque la direction fait la sourde oreille sur les difficultés de ce service.

Il souhaite savoir si les postes vacants de fait, en raison du manque de personnel, pourraient être considérés comme des postes vacants, afin d'ouvrir des postes contractuels ou bien s'il faudra en venir à un recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme pour que cette demande soit entendue.

Le dernier exemple en date, illustrant la situation dangereuse dans laquelle se trouvent les agents et agentes du SPIP 67 et le manque de considération de la direction, remonte au 13 septembre 2023. Il a été alerté au sujet d'un homme armé d'un cutter qui s'est présenté au SPIP 67 ce jour-là. Ne pouvant obtenir de l'aide, cet homme armé a menacé de se mutiler et de se suicider durant l'entretien. Au-delà des agents présents et à proximité, c'est tout un service qui est impacté par ce qui a été qualifié comme un « incident » et non comme un « drame » par la direction du SPIP 67.

Il lui demande s'il faut attendre qu'un drame advienne afin de prendre en compte et de remédier à la détresse des agents et agentes du SPIP 67, qui alertent depuis longtemps sur les conditions difficiles dans lesquelles ils et elles exercent leur métier.

Publiée dans le JO Sénat du 05/10/2023 - page 5212

Transmise au Ministère de la justice

Depuis début 2024, la CGTIP ne peut que se réjouir de perspectives plus favorables avec, entre autres, l'arrivée de nouveaux personnels d'encadrement. Toutefois des incertitudes demeurent :

- Le SPIP 67 ne déménage plus et des travaux semblent se projeter sans que l'équipe, experte d'usage, n'y soit associée.
- La rentrée devrait connaître un accroissement des effectifs CPIP, toutefois des nouvelles modifications dans l'organisation du service se préparent en off, sans encore une fois que l'équipe, experte d'usage, n'y soit associée.
- Alors qu'une nouvelle DPIP de proximité, bénéficie d'un a priori de confiance de l'équipe, nous nous interrogeons sur les contours de ses missions, puisqu'à ce jour elle n'a pas encore animé de réunion sans la tutelle du DPIP chef d'antenne.
- Dès septembre, le pôle milieu fermé qui exerce à la maison d'arrêt de Strasbourg fonctionnera sans DPIP, le pôle milieu ouvert avec une seule DPIP au lieu de 2, l'ALIP de Strasbourg fonctionnera sans chef d'antenne, et l'ALIP de Saverne/Oermingen avec un-e DPIP contractuel-le qui assurera l'encadrement des 2 sites.

Monsieur le DFSPIP, en arrivant au mois de mars 2024 vous avez immédiatement mesuré l'hémorragie du service et avez su vous montrer disponible, à l'écoute et réactif. Nous connaissons votre attachement à la démocratie et votre volonté d'en faire une pièce maîtresse dans le fonctionnement du SPIP. L'équipe du SPIP 67 porte encore les stigmates de trop d'années de violences institutionnelles régulièrement dénoncées et toujours silencées. Cette page peut aujourd'hui se tourner. **Nous vous demandons néanmoins de suspendre tout nouveau changement dans l'organisation du service et de proposer un temps de construction à l'équipe. Nous insistons aussi pour que tout changement fasse l'objet d'une étude en CSA afin que les OS puissent recenser les observations des équipes et les porter en ce lieu.**

En mars 2023, il a été renvoyé à la CGTIP 67 que c'était aux organisations syndicales de se mobiliser pour obtenir des conditions de travail favorables et notamment la création de postes. La CGTIP 67 n'est passée à côté d'aucune occasion pour proposer des actions communes à la direction du SPIP afin d'arriver à cette finalité, en vain.

C'est finalement dans les arènes du Sénat que cette bataille s'est jouée, nous vous remercions chaleureusement Monsieur le Sénateur.

La CGTIP 67 restera toutefois vigilante, l'accroissement des effectifs reste pour l'instant aléatoire puisque de nombreux postes sont compensés par des personnels contractuels, contrats qui contribuent à la précarité et à l'insécurité de ces agent-es. Par ailleurs, nous n'atteignons toujours pas les effectifs de référence votés en 2022.

Strasbourg, le 27/07/2024

Le bureau local de la CGT IP 67